



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 249

« Acquisition et démolition bâtiment » - Opération PRU 08. 38. (Démolition du bâtiment Kyrnolia) Relatif au Programme de Rénovation Urbaine (PRU). Plan de financement (PRU)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.

Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-administratif, financier et budgétaire.

L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.

Cet engagement au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil municipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire a solliciter les subventions conformément aux maquettes financières actées dans le cadre du PRU. Sur les 35 opérations de la convention, 20 opérations restaient à engager au début du mois de juillet 2015, le Conseil Municipal a délibéré pour 7 d'entre elles le 06 juillet 2015, il est demandé ce 27 juillet 2015 au conseil municipal de délibérer pour 10 d'entre elles dont la présente.

Il reste donc 3 opérations pour lesquelles le conseil municipal devra délibérer d'ici la fin de l'année 2015 pour respecter un des engagements de la convention ANRU d'un point de vu des délais.

Le Programme de Renouvellement Urbain (PRU) des Cannes-Salines prévoit la réalisation d'un espace collectif (opération n°08-37) en lieu et place des locaux d'exploitation de Kyrnolia situés Chemin de Candia, face au nouveau groupe scolaire Jérôme Santarelli.

Par délibération n°2009/27 en date du 9 mars 2009, le Conseil Municipal de la Ville d'Ajaccio a autorisé Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de Kyrnolia (Compagnie des Eaux et de l'Ozone) propriétaire de la parcelle cadastrée section BE n° 297 (2374m²) et des locaux qu'elle supporte aux fins de cession au profit de la Ville.

France Domaine a estimé le montant total de cette acquisition à 460 000 € : une partie a été financée dans le cadre du PRU. La vente est à ce jour réalisée.

Pour rappel, une cession à titre gratuit de la part de Kyrnolia est déjà intervenue pour l'élargissement du chemin de Candia (opération n°8.13).

Il est maintenant nécessaire de procéder à la démolition du bâtiment existant afin de d'aménager le site en phase avec l'embellissement en cours du quartier afin de permettre la création d'un espace public. Cet aménagement permettra de favoriser la convivialité et les échanges entre les résidents présents à proximité et ceux qui résideront au sein de la future ZAC des Salines située plus au nord dans un souci de mixité sociale.

Le coût global de l'opération 08. 38 s'élève aujourd'hui à **845 000 € HT** avec le plan de financement ci-joint :

Projet	Intitulé de l'opération	Coût Global de l'opération HT	Coût PRU Aménagement urbain	PRU			PART VILLE
				PEI	ANRU	PRU Total Subventions	
8.38	Acquisition, Espace vert, démolition bâtiment	845 000 €	845 000 €	338 000 €	422 500 €	760 500 €	84 500 €

Le plan de financement prévisionnel au titre du PRU s'élève à **845 000 € HT** et s'établit de la façon suivante:

Plan de Financement	845 000 €	100 %
PEI	338 000 €	40 %
ANRU	422 500 €	50 %
Ville	84 500€	10 %

IL EST DONC DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

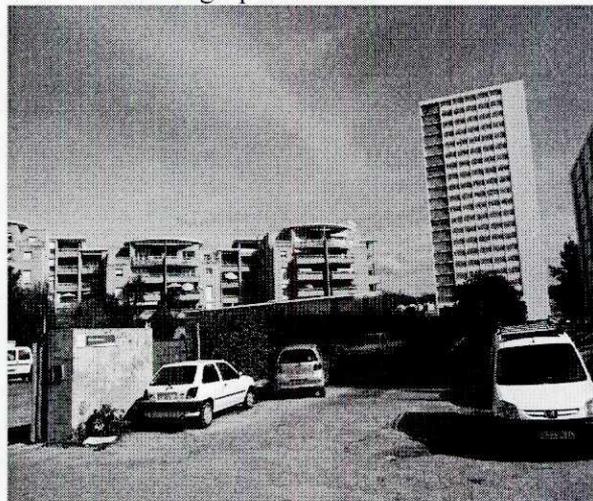
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Annexe
« Acquisition et démolition bâtiment » - Opération PRU 08. 38.
(Démolition du bâtiment Kyrnolia)
Quartier des Cannes

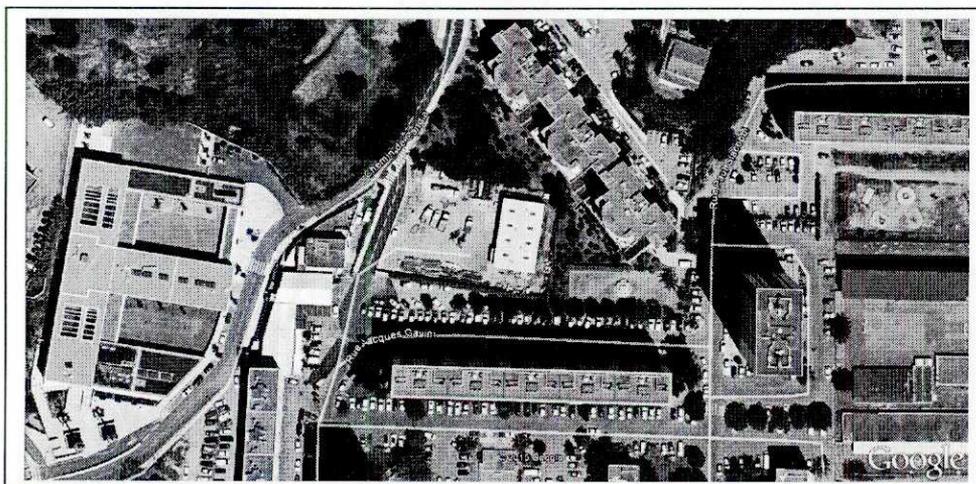
Situation de l'opération



Photographie actuelle du site



Photo



aérienne

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015 ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget annexe de l'ANRU, sous forme d'autorisation de programme, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

AUTORISE Monsieur le Député-maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs :

Plan de Financement	845 000 €	100 %
PEI	338 000 €	40 %
ANRU	422 500 €	50 %
Ville	84 500€	10 %

Le plan de financement prévisionnel au titre du PRU s'élève à **845 000 € HT**.

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015

Publication : 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

